

L'hon. M. Starr: Voudriez-vous répéter cela, car je n'ai pas saisi?

• (5.40 p.m.)

L'hon. M. Sharp: Si je m'étais contenté de dire qu'il s'agissait d'un bill visant à prolonger les chartes des banques jusqu'au 1^{er} décembre, je sais que l'honorable vis-à-vis aurait déclaré: il ne nous a dit rien d'autre; il ne nous a pas dit si le gouvernement avait l'intention de saisir la Chambre d'autre chose. En fait, un de mes collègues m'a dit ignorer si la Chambre serait disposée à étudier le bill à moins d'obtenir l'assurance que nous nous proposons d'apporter des modifications importantes à la loi sur les banques et que la Chambre en serait saisie assez tôt pour les étudier avant le 1^{er} décembre 1966. J'ai cru à un certain moment qu'il suffirait tout simplement de dire ce que renferment les notes explicatives du bill, mais on m'a convaincu du contraire.

L'hon. M. Starr: Vous voulez dire qu'on vous en a convaincu lors de la réunion du cabinet il y a une demi-heure.

M. Chatterton: Le ministre me permet-il une question? Peut-il me dire s'il est capable de prolonger son verbiage jusqu'à six heures pour tirer le gouvernement de ce mauvais pas?

L'hon. M. Sharp: L'honorable député sait, j'en suis sûr, que c'est une question importante et qu'il compte que le ministre des Finances en traitera à fond.

M. Chatterton: Le ministre permet-il une autre question? Pendant qu'il en traite à fond, pourrait-il aussi en traiter bien?

Une voix: Et intelligemment.

L'hon. M. Sharp: J'essaie d'en traiter à fond, bien et intelligemment. (*Exclamations*)

M. l'Orateur: A l'ordre. Il y a tellement d'interruptions que la présidence peut à peine suivre les observations très intéressantes du ministre.

L'hon. M. Starr: Il vaudrait mieux que le ministre parle du sujet.

M. l'Orateur: La présidence rappelle au ministre qui a la parole qu'il doit restreindre ses observations au bill à l'étude.

L'hon. M. Sharp: Il importe, je crois, que la Chambre ait des notions de ce que le gouvernement projette comme modifications majeures à la loi sur les banques avant d'approuver la prolongation de ces chartes. La

[L'hon. M. Sharp.]

Chambre devrait notamment savoir que nous sommes très inquiets...

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, le ministre ne croit sûrement pas qu'il puisse s'en tirer avec les balivernes qu'il nous raconte actuellement. Le bill ne traite que de l'extension provisoire de la durée des chartes des banques actuelles. Il n'a rien à voir aux modifications à venir. Le ministre devrait restreindre ses observations au sujet de la discussion. Nous sommes prêts à adopter cette mesure s'il veut seulement se taire et s'asseoir.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je dire quelques mots au sujet du rappel au Règlement de l'honorable député d'Ontario. J'imagine que, dans l'étude de cette question, les principes du bill pourraient être interprétés de la même façon par rapport à chaque orateur.

[Français]

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, relativement au rappel au Règlement de l'honorable ministre des Transports (M. Pickersgill), le bill C-3 est bien clair. Que le ministre limite ses remarques au principe du bill C-3, et nous allons l'écouter.

Maintenant, je suis d'avis qu'il enfreint le Règlement lorsqu'il mentionne d'autres bills ou qu'il traite des dispositions d'autres bills qui seront présentés à la Chambre; nous discuterons ces bills en temps utile, lorsqu'ils seront soumis à la députation.

A ce moment-ci, que le ministre s'en tienne au principe du bill C-3, dont l'objet est de prolonger les pouvoirs bancaires jusqu'en novembre 1966, ou jusqu'au 1^{er} décembre 1966.

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, toujours au sujet du même rappel au Règlement, je suis étonné que l'honorable député de Ville-neuve (M. Caouette), qui s'est toujours particulièrement intéressé aux problèmes de la loi sur les banques, soit aujourd'hui satisfait des courtes remarques que l'honorable ministre des Finances (M. Sharp) a faites relativement à ce bill.

Personnellement et étant donné que ce bill touche à la loi sur les banques d'épargne de Québec, je serais très intéressé à entendre l'honorable ministre des Finances nous donner des explications un peu plus détaillées.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Lafontaine, en tant qu'avocat, prouve actuellement qu'il ne connaît pas tellement son affaire en droit.

M. Lachance: Monsieur l'Orateur, je m'y connais certainement autant que l'honorable député de Villeneuve.